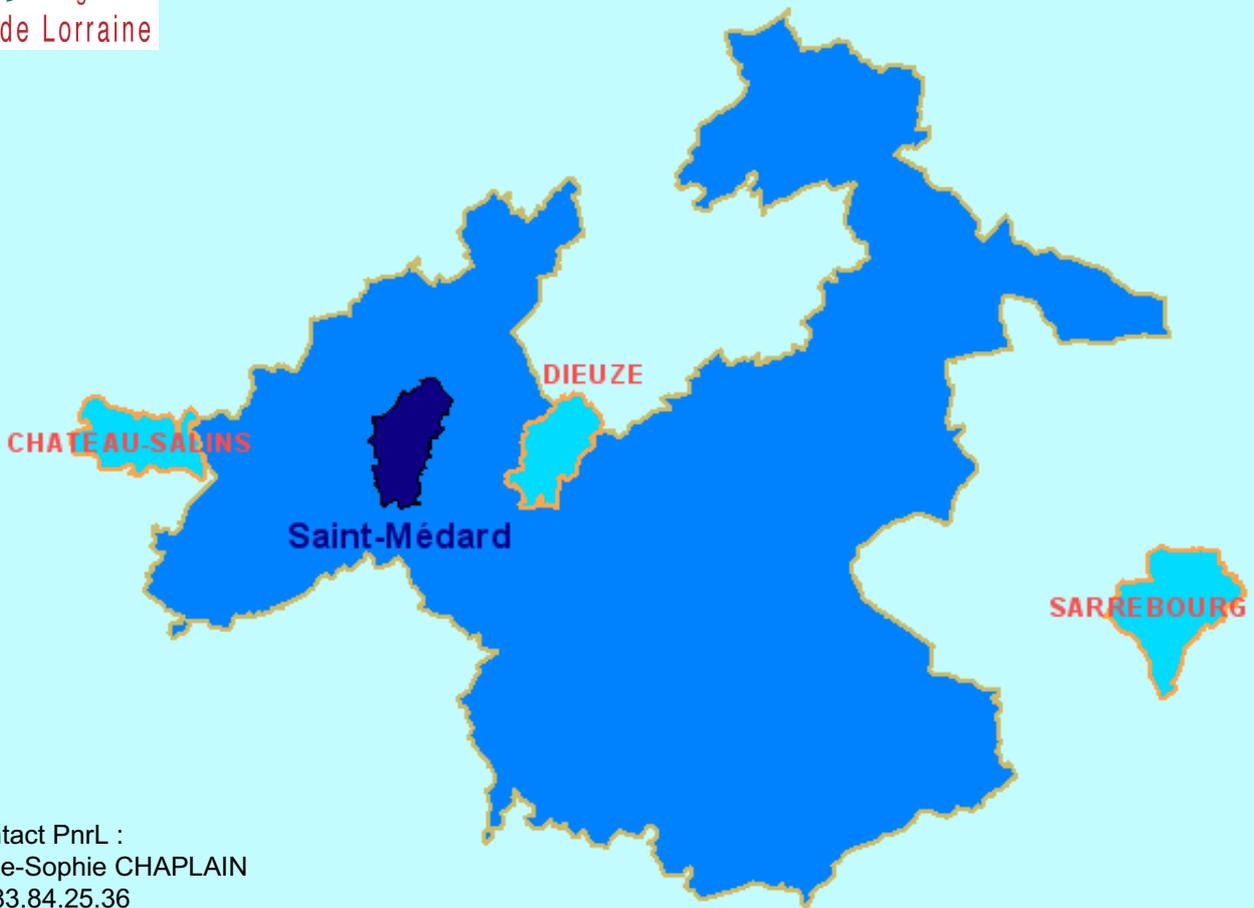




Parc  
naturel  
régional  
de Lorraine

# ATLAS COMMUNAL SAINT-MEDARD



Contact PnrL :  
Anne-Sophie CHAPLAIN  
03.83.84.25.36



<p>Cétoine dorée <i>Cetonia aurita</i></p> <p>Photo : A. Schmidt</p>	<p>Ophrys bourdon <i>Ophrys fuciflora</i></p> <p>Photo : A. Schmidt</p>	<p>Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i></p> <p>Photo : A. Schmidt</p>	<p>Citron <i>Gonepteryx rhamni</i></p> <p>Photo : A. Schmidt</p>
--	---	--	--

Représentation de la zone Est du PnrL,  
des villes portes et de la commune de Saint-Médard

<p>Vergers à Orchidées Saint-Médard</p> <p>Photo : A. Schmidt</p>	<p>Forêt de Bride Saint-Médard</p> <p>Photo : A. Schmidt</p>	<p>Village Saint-Médard</p> <p>Photo : A. Schmidt</p>	 <p>Logos of the Lorraine region, Moselle General Council, the European Union, and the French Republic.</p>
---	--	---	--

# **Atlas communal**

## **Parc naturel régional de Lorraine**

**Commune de Saint-Médard**

**Prospection de terrain 2007**

**Synthèse et rédaction 2008**

**Stagiaire : Amélie Schmidt (Mai à Août 2007)**

# L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

## **L'Atlas communal**

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

## Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

- \* **connaissance des milieux**
- \* **connaissance des espèces**
- \* **connaissance des périmètres réglementaires**
- \* **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

## Son utilisation ...

### **Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire**

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,...). Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

#### **Exemple ...**

L'atlas communal est un **outil essentiel** dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1ère étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

#### **UN OUTIL PLEBISCITE**

95% des maires sont satisfaits  
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire  
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

**Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal**

## Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- ▶ la recherche de financements
- ▶ le montage de dossiers
- ▶ un appui technique

### Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.

Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.

D'autres cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

## Sa réalisation ...

### Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

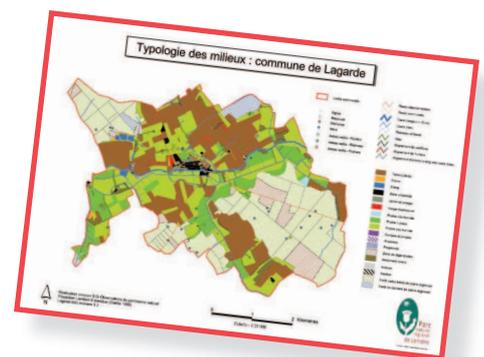
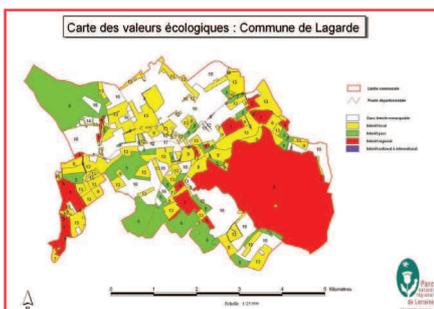


#### ▶ Les prospections de terrain :

Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

#### ▶ La cartographie du territoire communal :

Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.



#### ▶ Le diagnostic écologique :

Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

## L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les **scolaires**

**120 stagiaires** formés depuis 1993 par le PnrL

Un outil de sensibilisation les **habitants** au patrimoine naturel qui les entoure

# AU SOMMAIRE...

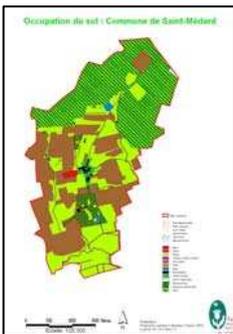
## ● PRESENTATION DU TERRITOIRE DE SAINT-MEDARD



Prairies et forêt à Saint-Médard

Le caractère particulier de la commune de Saint-Médard est lié à la présence de nombreuses prairies, dont certaines salées, et d'une zone forestière qui apportent une richesse floristique et faunistique remarquable à la commune....

## ● INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :



Occupation du sol de Saint-Médard

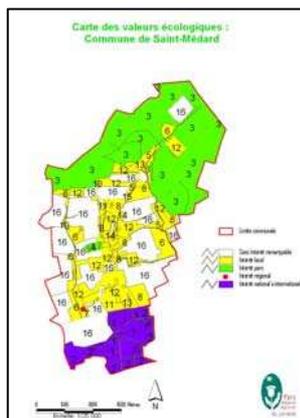
**SAINT-MEDARD DANS LE PARC :**  
*La notion de corridor écologique*

**L'OCCUPATION DU SOL**

**LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)**

**PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES  
ZNIEFF, NATURA 2000, ...**

## ● DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATLAS COMMUNAL



Carte des valeurs écologiques

Lieu-dit et description	Patrimoine naturel	Qualité fonctionnelle et Potentialités du milieu	Intérêt
1 Prairies peu humides et humides à orchidées et vulpin vulgaires	La zone de ces prairies est très riche et diversifiée, on y trouve de nombreuses orchidées comme l'orchée bouillon, l'orchée incarnat ou l'orchée à larges feuilles, mais aussi la Coque blanche, l'orchée à tête noire et de très belles stations de vulpin vulgaire, toutes ces plantes sont rares ou très rares en Lorraine.	Ces prairies sont dans un bon état de conservation ce qui permet le développement de nombreuses espèces autochtones des zones en Lorraine. En terme de gestion un bouchage après le 15 juin sans apport de fumure et d'engrais est à éviter pour maintenir le caractère floristique exceptionnel de ces prairies.	Regionale
Le Bouquehou, L'Etang de Lagade, Le Champ Souquignon, L'Etang de Groue	Le Culvret des Marais (Cyperus dioscori), protégé en France a été observé au sein d'une prairie au lieu dit « Le Bouquehou ». On trouve aussi dans ce secteur de la Patience colline et de l'oreille d'âne qui sont deux plantes rares de la chevre de ce papillon.	Afin de favoriser la reproduction du Culvret des marais, il serait intéressant de laisser une petite bande de prairie non touchée (ce bande pouvant être déplacée chaque année).	Regionale
2 Bosquets divers Fiche La grande Conche	On trouve en bordure de ce bosquet le long du canal une espèce rare et protégée en Lorraine, l'Orchidée vulgaire (Diplopodomus vulgatum) aussi appelée langue de serpent. L'orchidée caillée, aujourd'hui considérée est très précieuse, elle accueille une orchidée la Lisette à feuille ovale et une espèce des pelouses calcaires, le Lotier à grosses cœurs qui est rare en Lorraine. La mare présente au bord de cette ancienne caillée abrite trois espèces de libellules protégées nationalement : le Trilon palmé (Libellula clypeata), le Trilon alpin (Libellula alpestris), et le Trilon café (Libellula uliginosa). Ce dernier est menacé et protégé au niveau européen.	La disposition des zones humides et en particulier des mares est riche, notamment, à l'intérieur de ces prairies agricoles. Ces milieux sont l'habitat de nombreuses espèces, leur disparition les menace donc. Néanmoins, la préservation de cette zone humide contribue à la sauvegarde de ces milieux et des espèces qui lui sont associées.	Regionale

Tableau de synthèse

## PRESENTATION DU TERRITOIRE DE SAINT-MEDARD et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Saint-Médard se situe dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine et dans le Pays des étangs. Sa superficie est de 1 215 hectares.

Cette commune a la particularité de présenter dans sa partie sud des sources et des prairies salées, ce qui lui confère un intérêt écologique important.

Les milieux présents sur la commune peuvent être décrits par 5 grands ensembles :

### - La Vallée de la Seille : prés et sources salées



La vallée de la seille – A. Schmidt

Cette zone est majoritairement représentée par des prairies, souvent pâturées. Elle a la particularité d'être le lieu de résurgences d'eau salée, induisant la présence d'une faune et d'une flore adaptées et remarquables. La rareté de tels habitats au niveau continental a contribué à l'inscription d'une grande partie de la vallée de la Seille en tant que site Natura 2000. Le lieu dit "Le Pâquis des oies", sur la commune de Saint-Médard, fait partie de ce périmètre. Il est géré par le Conservatoire des Sites Lorrains au niveau des sources salées.

La partie sud de la Vallée de la Seille à Saint-Médard est intégrée au programme Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général de la Moselle et bénéficie du statut d'Espace Naturel Remarquable (ENR) régional. Toute la zone est rattachée à la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) des Sources et Prairies salées de la Vallée de la Seille.

Les espèces animales adaptées à cette salinité sont principalement des insectes. Les végétaux sont représentés par le Jonc de Gérard, la Salicorne, la Spergulaire maritime et la Guimauve. On trouve aussi des espèces protégées au niveau régional comme la Renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*) et le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*).



La *Spergulaire marine* - A. Schmidt



Le *Calopteryx vierge* - A. Schmidt



*Troscart maritime* – J. Dao

Cette partie sud de la commune, en plus de sa particulière salinité, est traversée par deux canaux de la Seille, créant un écosystème aquatique, avec une roselière bordée par le cours d'eau. Cet écosystème accueille des libellules, comme le *Calopteryx vierge* ou l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), protégé au niveau national et européen. Le Râle des genêts (*Crex crex*), en danger et protégé en Europe et en France, trouve dans les prairies humides un site de nidification. Dans le canal de la Seille, on note la présence de la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), et de Grenouilles vertes (*Rana esculenta*). La roselière abrite des oiseaux comme la Rousserole turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*). Tous sont protégés en France.

### - Les forêts

D'une superficie d'environ 400 hectares, elles occupent le nord de Saint-Médard. Il s'agit de la Forêt de Bride, du Bois l'Abbé et du Bois de la Hesse, qui sont des forêts de versant et de plateau, gérées par l'ONF.

Jusqu'en 1870, cette forêt a été gérée en taillis sous futaie puis convertie progressivement en futaie régulière. Quelques zones sont en régénération.

A la lisière de la forêt, des ornières forestières fournissent une partie de l'habitat du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), protégé en France et en Europe.

Le massif forestier est aussi le territoire de Sangliers, Renards, Chevreuils et Chats forestiers que l'on peut parfois apercevoir dans les prairies en lisière.

La forêt est relativement humide, dominée par le Chêne sessile, le Hêtre et le Charme. L'Epipactis à larges feuilles, l'Epiaire des bois, la Circée de Paris et la Parisette à quatre feuilles sont quelques-unes des espèces végétales qui composent le sous-bois. Le Lis martagon, une espèce rare, est représentée sur deux stations dans le territoire de la commune.



Le *Lis martagon* - AS. Chaplain



Le *Sonneur à ventre jaune* – AS. Chaplain



Le *Lucane cerf-volant* – T. Lorich

Les vieux arbres abritent le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le plus grand coléoptère d'Europe qui figure dans l'annexe II de la Directive habitat.

La forêt est aussi le domaine d'oiseaux protégés au niveau national comme le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*) ou le plus commun Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*).

La forêt privée du domaine de Bathélémont, au sud du village, est assez peu diversifiée.

## - Les prairies et vergers



Vergers de Saint-Médard – A. Schmidt



L'Orchis pyramidal - A. Schmidt



L'Orchis bouc – AS. Chaplain

A proximité du village, une mosaïque de vergers, prairies et haies présente des conditions écologiques particulières grâce à la nature calcaire du sol et à l'exposition sud. On retrouve alors des orchidées telles que l'Orchis bouc, l'Ophrys abeille et l'Orchis pyramidal. La structure en mosaïque de cette parcelle favorise l'établissement d'une grande diversité d'espèces animales et végétales.

On trouve sur la commune des prairies remarquables, peu amendées, des prairies plus humides traversées ou longées par un ruisseau, et des prairies plus sèches. En matière de gestion, la plupart des prairies sont fauchées puis pâturées.

On trouve dans un des pâturages la Laïche à épi d'orge (*Carex hordeistichos*), espèce protégée au niveau national.

De nombreux pâturages sont bordés de haies, ou présentent des zones arborées. La présence de ces éléments est fondamentale pour la diversité des espèces, notamment pour les animaux qui y trouvent un abri, de la nourriture, un perchoir ou un moyen de déplacement à l'abri des prédateurs.

Ainsi, on y observe la Pie grièche écorcheur, le Tarier pâtre ou la Bergeronnette grise.



Azuré - A. Schmidt



La Laïche à épi d'orge - A. Schmidt



La Pie-grièche écorcheur - A. Schmidt

## - Le village et sa périphérie



*L'Hirondelle de fenêtre - A. Schmidt*

Les maisons du village permettent aux chauves-souris de trouver un gîte, et aux Hirondelles de fenêtres de nicher sous les avant-toits. L'église abrite de nombreuses Tourterelles.

Les jardins et potagers autour des maisons accueillent de nombreuses espèces, notamment des oiseaux.

## - Les cultures

Elles sont très présentes sur la commune, mais leur diversité faunistique et floristique reste faible. Elles sont un territoire de chasse pour la Buse variable.



*Champs à St Médard - A. Schmidt*

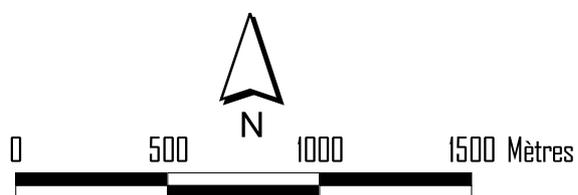
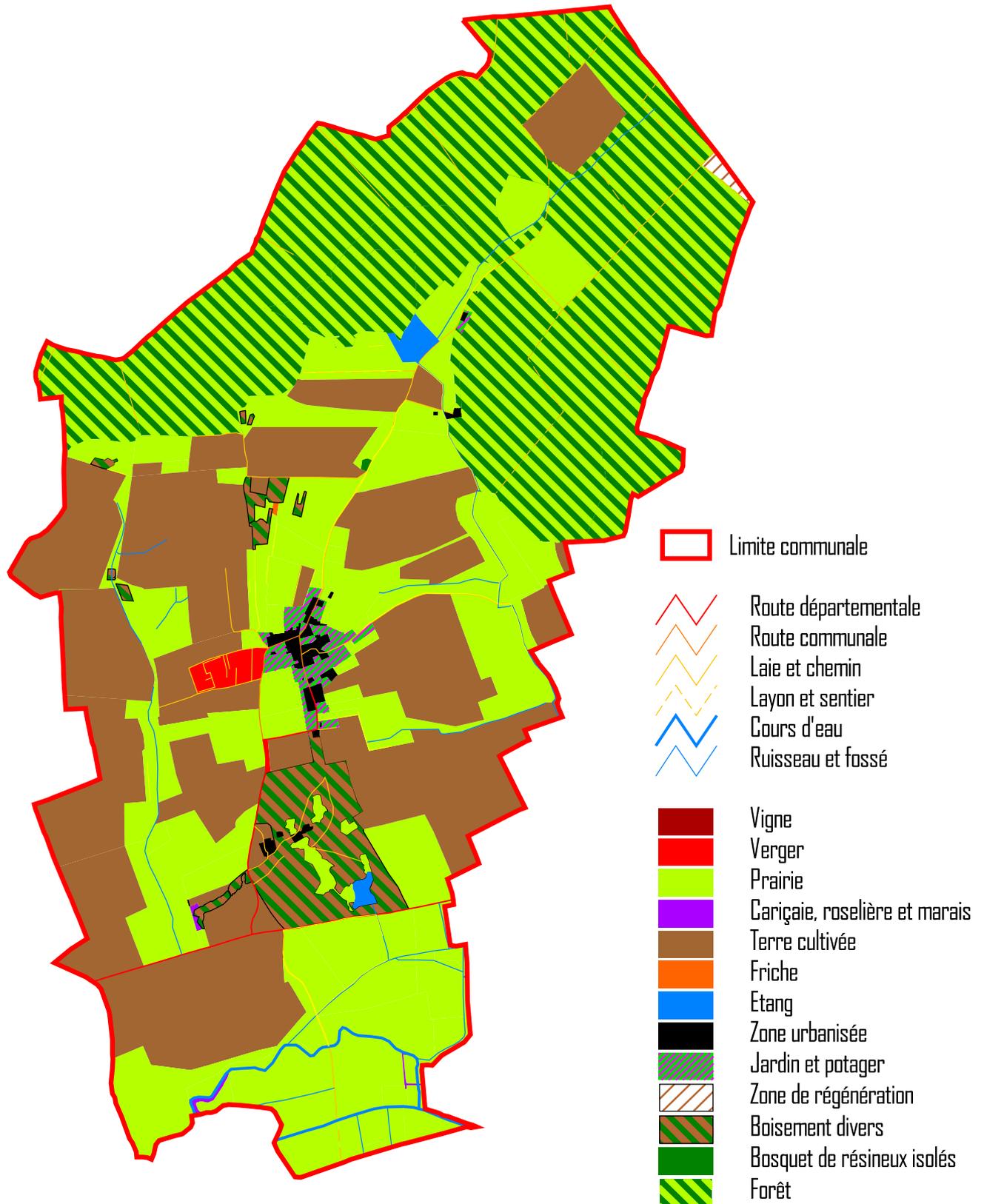


*La Buse variable - A. Schmidt*

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune de Saint-Médard est écologiquement très riche.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. Le Parc naturel régional de Lorraine peut aider la commune dans toute démarche de protection ou de restauration de son patrimoine naturel.

# Occupation du sol : Saint-Médard



Echelle: 1/25 000

## Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



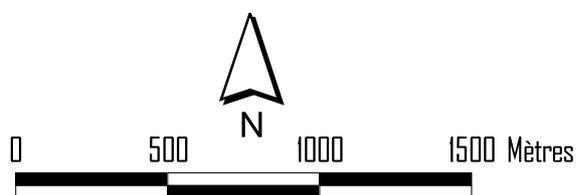
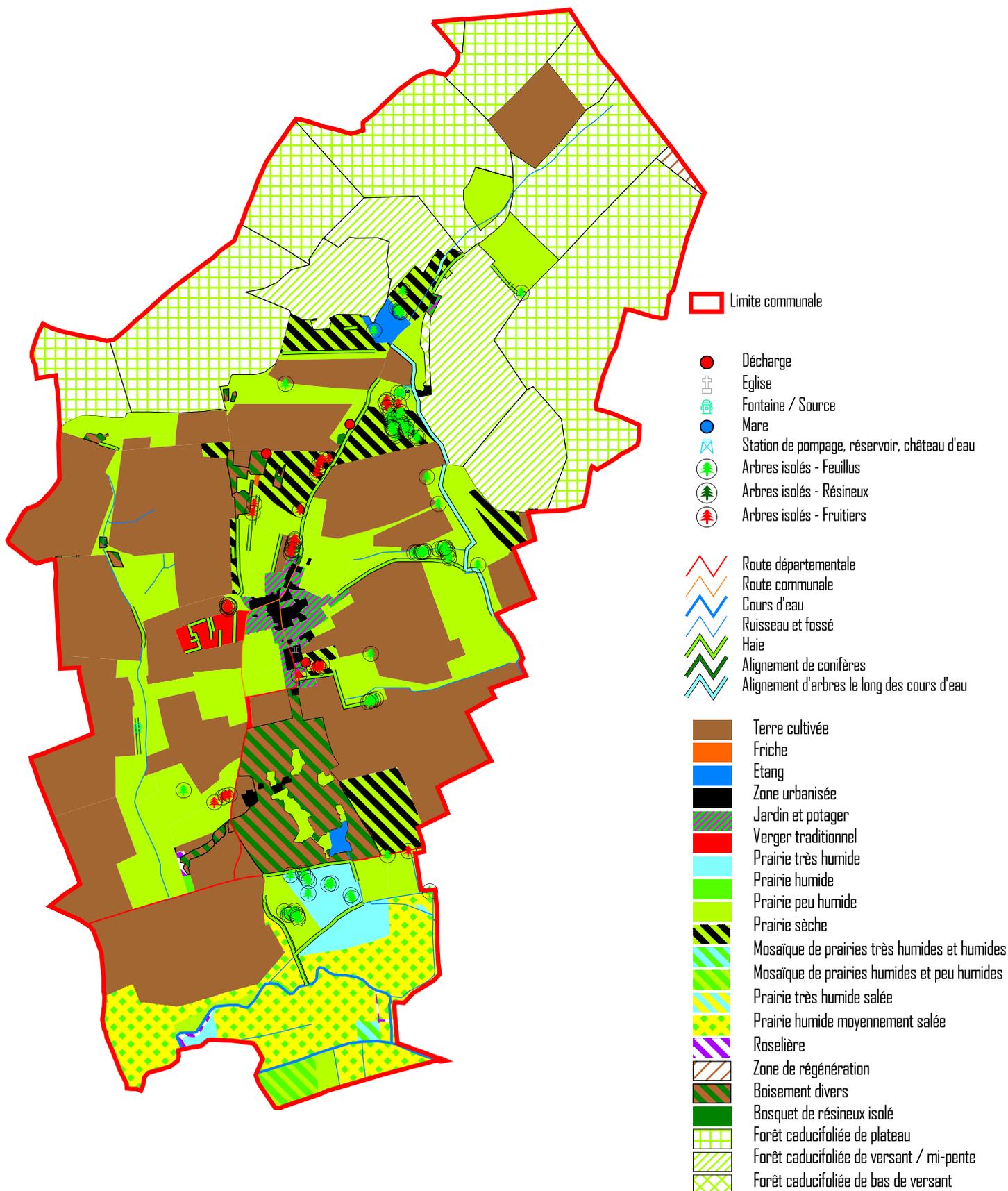
Haie sur la commune de Zommange

- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

# Typologie des milieux : Saint-Médard



Echelle: 1/25 000

## Lecture de la carte des périmètres et zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

**NATURA 2000** : Réseau de sites naturels

- *Naissance* : 1979 et 1992
- *Définition* : Ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.
- *Régime juridique* : application des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats".

**RAMSAR** : Convention sur les zones humides

- *Naissance* : 1971-Traité intergouvernemental, 1986-Adhésion de la France
- *Définition* : Zone Humide où est mis en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses, par une utilisation rationnelle des ressources.
- *Régime juridique* : c'est un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante.

**ENS** : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

**ENR** : Espaces Naturels Remarquables

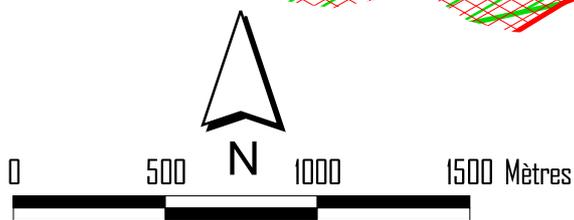
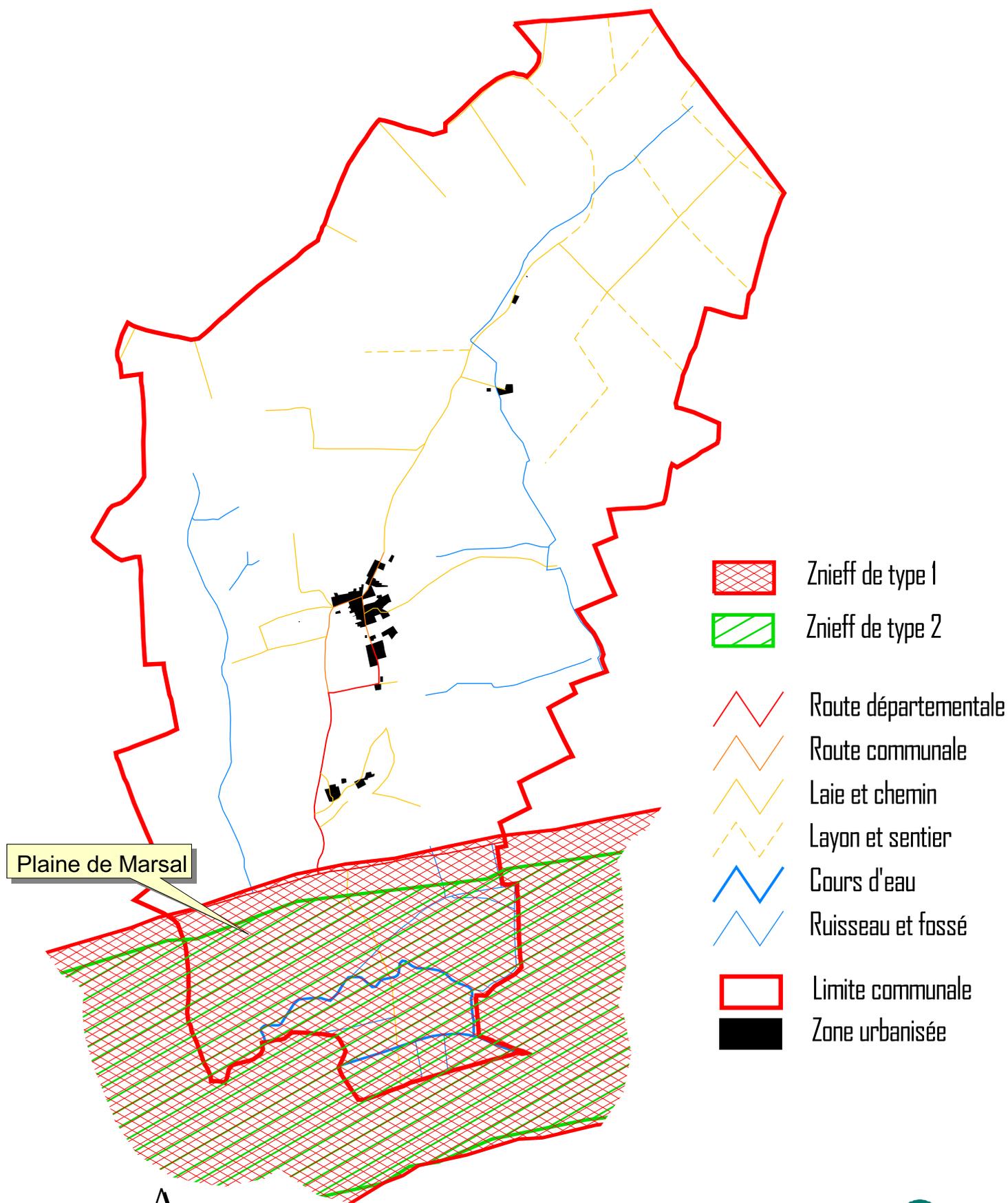
- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

- *Naissance* : 1976
- *Définition* : Préserver des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie d'espèces protégées. Protéger des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.
- *Régime juridique* : article L211-2, R211-12, R211-14 du Code Rural

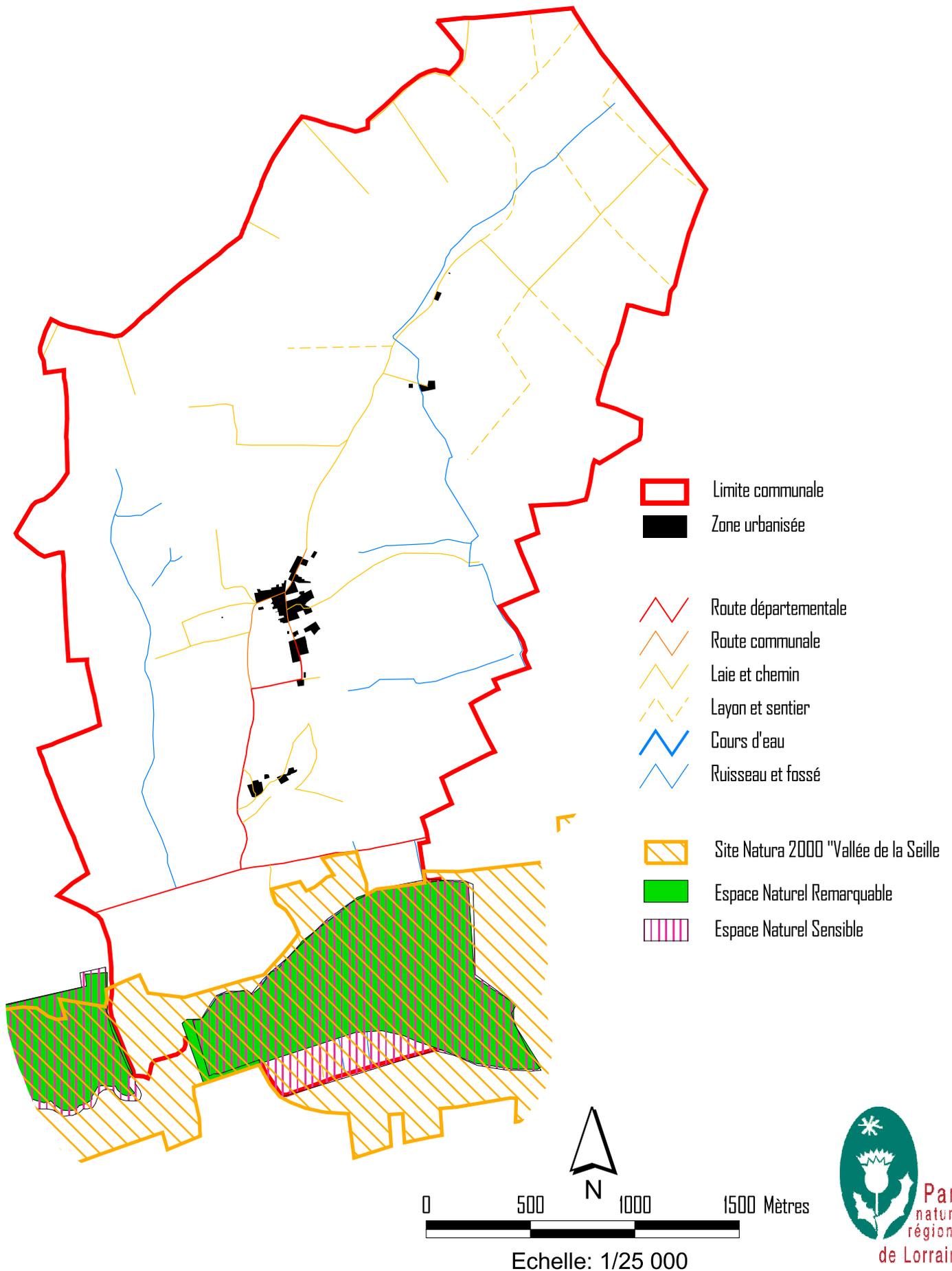
**Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe**

# Périmètres ZNIEFF : Saint-Médard



Echelle: 1/25 000

# Périmètres Natura 2000, Espace Naturel Remarquable, Espace naturel sensible





# NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

**Le lieu-dit et le type de milieu** : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

**Le patrimoine naturel** : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

**Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu** : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

**L'intérêt écologique** : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

**Sans intérêt remarquable (en blanc)** : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

**Intérêt Local (en jaune)** : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

**Intérêt Parc (en vert)** : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

**Intérêt Régional (en rouge)** : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

**Intérêt National ou International (en violet)** : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

## Tableau de synthèse de Saint-Médard

Lieu-dit	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Les Prés Salés de la Vallée de la Seille</p> <p>Le Pâquis des oies Les Grands Prés Devant Seille</p>	<p>La salinité de la Vallée de la Seille permet l'établissement d'espèces qui sont inféodées à ce type de milieux. On retrouvera ainsi la Salicorne rameuse, le Jonc de Gerard, la Spergulaire marine, l'Aster maritime, la Guimauve. Certaines sont protégées au niveau régional, comme la Renoncule de Baudot (<i>Ranunculus baudotii</i>) et le Troscart maritime (<i>Triglochin maritimum</i>), le Vulpin bulbeux (<i>Alopecurus bulbosus</i>) ou encore la Laïche à épis d'orge (<i>Carex hordeistichos</i>). Cette dernière est protégée au niveau national.</p> <p>La faune est représentée par L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), libellule appréciant les points d'eau permanents, fossés et petits cours d'eau. Cette espèce figure en annexe II de la Directive habitat et est protégée au niveau national. On notera aussi la présence d'oiseaux très intéressants comme le Courlis cendré qui lorsqu'il n'est pas sur les milieux littoraux affectionne particulièrement les prés humides.</p>	<p>Remarquable de par son originalité au niveau continental, ce site fait en partie l'objet d'une gestion conservatoire par le Conservatoire des Sites Lorrains. Il s'inscrit aussi dans le périmètre Natura 2000 "Vallée de la Seille" et a les statuts de : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Espace Naturel Sensible (ENS) et Espace Naturel Remarquable (ENR). Attention, des perturbations hydrauliques pourraient entraîner des modifications au niveau des résurgences salines et donc une perte de salinité causant la disparition des espèces inféodées à ce type de milieu.</p> <p>A noter que ce site est l'un des cœurs de nature du réseau écologique « Mares Salées » du Parc naturel régional de Lorraine.</p> <p><b>Cf. Fiche : "L'Agrion de Mercure", « La Laïche à épis d'orge ».</b></p>	<p><b>National à international</b></p>
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Seille et ensemble de prairies non salées très humides à peu humides de la Vallée de la Seille</p>	<p>Dans le canal de la Seille, on note la présence de la Bouvière (<i>Rhodeus sericeus</i>), protégé au niveau national et du chabot (<i>Cottus gobio</i>) figurant dans l'annexe II de la Directive Habitats. La roselière le long du canal joue un rôle de refuge ou de nidification pour des oiseaux comme la Rousserole turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>) protégée en France, et accueille des libellules comme le Calopteryx vierge, et l'Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>). Ce dernier est protégé en France et en Europe.</p> <p>Les prairies qui entourent la Seille sont favorables à la reproduction du Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) et du Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>) protégés au niveau national et en annexe I de la Directive Oiseaux pour le Râle des genêts.</p> <p>Le Lychnis fleur-de-coucou est une espèce végétale typique de ces prairies humides, qui comptent aussi dans leur cortège floristique des orchidées avec l'Orchis à larges feuilles et l'Orchis incarnat.</p>	<p>La raréfaction des habitats de type prairies humides et moyennement humides souligne leur intérêt lorsqu'ils sont retrouvés sur le territoire.</p> <p>Ces milieux non halophiles parmi les zones salées jouent un rôle de protection par rapport aux zones remarquables.</p> <p>Les roselières sont un milieu de transition entre le cours d'eau et les prairies qui l'entourent. Elles offrent une protection à de nombreuses espèces.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les libellules de Lorraine", "Lychnis fleur de coucou"</b></p>	<p><b>National à international</b></p>

<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Forêts de plateau, de versant et zones de régénération</p> <p style="text-align: center;">Forêt de Bride Bois l'Abbé Bois de la Hesse</p>	<p>Alors que les ornières forestières sont l'habitat du Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), protégé en France et en Europe, le massif forestier abrite renards, chevreuils et sangliers. La forêt, dominée par le Chêne sessile, le Hêtre et le Charme, est aussi le domaine d'oiseaux protégés au niveau national comme le Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) ou le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>). Les vieux arbres abritent le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), un insecte figurant dans l'annexe II de la Directive habitat. La Benoîte des villes, l'Epière des bois, la Circée de Paris et la Parisette à quatre feuilles sont quelques-unes des espèces végétales qui composent le sous-bois. On notera aussi la présence de stations de Lis martagon, espèce remarquable. En lisière de forêt, on peut aussi apercevoir le Chat forestier, protégé en France et en Europe.</p>	<p>La présence de certaines espèces dépend du maintien de leur habitat. Il est donc important de veiller à laisser des arbres morts et des souches pour le Lucane Cerf-volant. Le Sonneur à ventre jaune aura besoin des ornières, non fréquentées par les véhicules.</p> <p><b>Cf. Fiches : "Le milieu forestier", "Le Sonneur à ventre jaune", "Le Gobemouche à collier", "Le Chat forestier", "Le Lucane cerf-volant"</b></p>	<p><b>Parc</b></p>
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Mosaïque de vergers, haies et prairies</p>	<p>Cette mosaïque présente d'une part des vergers, avec des Mirabelliers, Noyers, Pommiers... Ces derniers sont souvent accompagnés d'une flore herbacée relativement identique à celle des prairies. On note cependant la présence d'Orchidées : l'Orchis bouc côtoie ainsi l'Ophrys bourdon et l'Orchis pyramidal. D'autre part, ces vergers sont entrecoupés d'un réseau de haies et d'espaces en friche. Des prairies et potagers complètent cette mosaïque. De nombreux papillons évoluent dans les zones herbacées, tels le Paon-du-jour, l'Azuré de la bugrane... Les haies sont le domaine des oiseaux, comme la Perdrix grise (<i>Perdrix perdrix</i>), et de petits mammifères.</p>	<p>Cette mosaïque présente des milieux variés favorables aux oiseaux, qui trouvent dans les arbres et la strate herbacée des ressources alimentaires et des abris. Les Orchidées se développent grâce à l'exposition sud du terrain qui offre des conditions optimales, mais aussi grâce à la gestion par la fauche. Cette fauche doit être maintenue afin d'éviter l'enfrichement, qui serait néfaste pour le cortège floristique et les activités des oiseaux.</p> <p><b>Cf. Fiches : "Les Orchidées de Lorraine", "Le verger traditionnel"</b></p>	<p><b>Parc</b></p>

<p>5</p> <p>Prairies remarquables</p> <p>Epars dans la commune</p>	<p>Le cortège floristique de ces prairies présente des espèces remarquables, comme l'Amourette ou Brize intermédiaire, la Laïche glauque, l'Orchis à larges feuilles, la Luzule champêtre.</p> <p>On peut y croiser un Renard roux ou la Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba alba</i>), un oiseau protégé en France.</p> <p>Au lieu dit « Le Pion », la roselière est située à la pointe d'une petite zone boisée et s'étend vers une prairie, le long du ruisseau de la Mousselotte. Elle est dominée par le Phragmite, et comprend des espèces végétales typiques des zones humides, comme les joncs, la Menthe aquatique, l'Oenanthe fistuleuse, la Prêle des marais...</p> <p>Ces plantes sont des supports pour les Cicadelles et l'Argiope frelon qui y tisse sa toile.</p> <p>La prairie présente un cortège floristique riche et diversifié, avec notamment l'Orchis à larges feuilles qui est une espèce remarquable.</p>	<p>La présence des espèces remarquables indique que ces prairies sont faiblement amendées. Le maintien des pratiques de gestion extensives est nécessaire à la conservation de ces prairies.</p> <p>Au lieu dit « Le Pion », la roselière ayant tendance à envahir la prairie, il serait souhaitable que cette progression fasse l'objet d'une attention particulière.</p> <p>A noter que ces prairies font partie du cœur de nature du réseau écologique « Prairies remarquables » du Parc naturel régional de Lorraine.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les prairies naturelles", "La Massette"</b></p>	<p><b>Parc</b></p>
<p>6</p> <p>Prairies moyennement humides et cours d'eau</p> <p>Les Pelles Le Rondeau</p>	<p>Plusieurs prairies sont traversées ou longées par un ruisseau. Plusieurs espèces de joncs et de laïches y sont observées, montrant le caractère relativement humide de ces prairies. La Houlque laineuse, le Silaus des prés et la Marguerite confirment cette tendance.</p> <p>On trouve dans un pâturage la Laïche à épi d'orge (<i>Carex hordeistichos</i>), espèce protégée au niveau national.</p>	<p>Ce type de prairies se fait de plus en plus rare. Pour en garantir la diversité floristique, il est nécessaire de maintenir une pratique agricole extensive.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les prairies naturelles"</b></p> <p>Inféodée aux zones surpâturées, la Laïche à épi d'orge se maintiendra probablement si la prairie reste pâturée.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Carex hordeistichos"</b></p>	<p style="background-color: #FFFF00; text-align: center; vertical-align: middle;"><b>Local</b></p> <p style="background-color: #FF0000; text-align: center; vertical-align: middle;"><b>Régional</b></p>

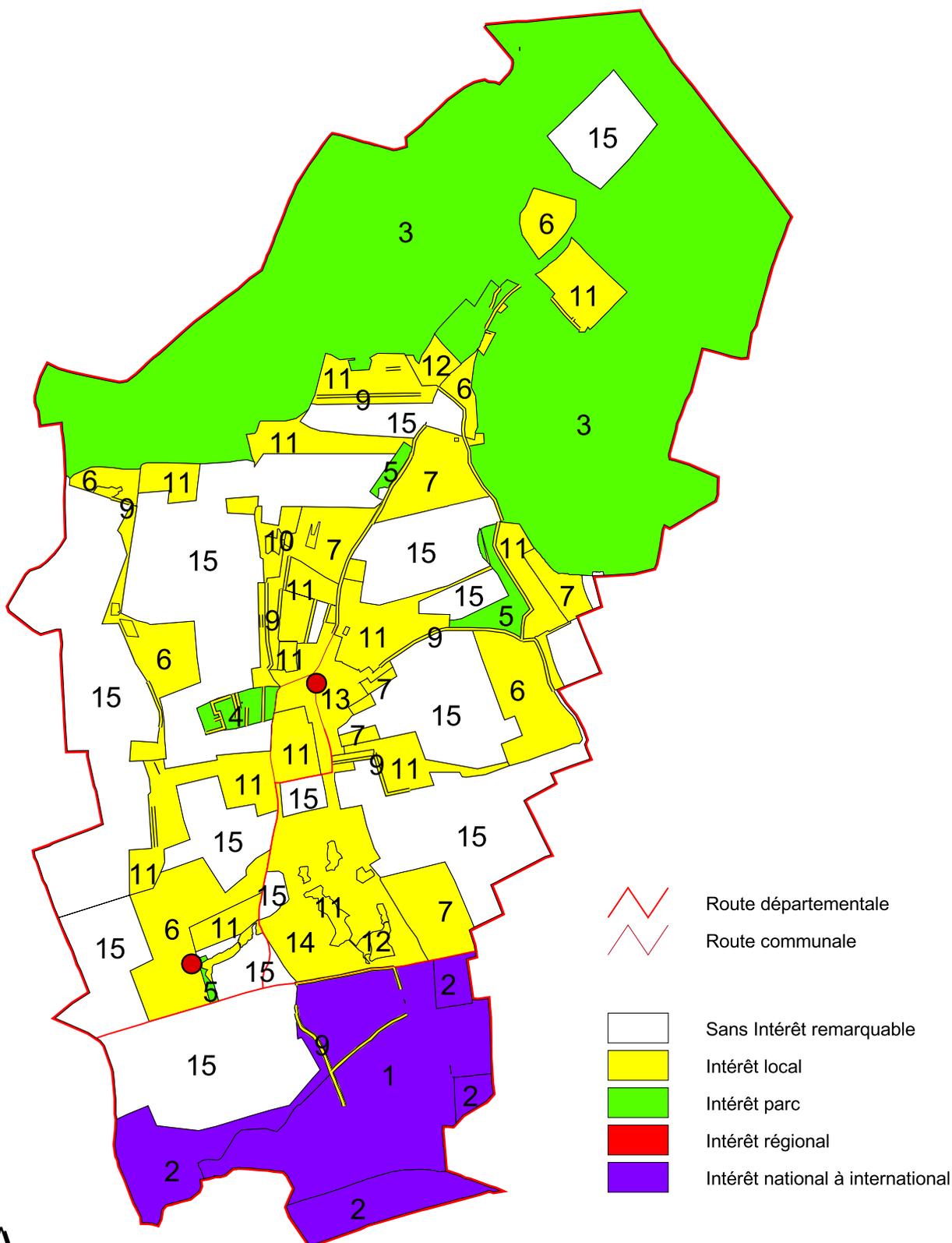
<p>7 Prairies méso-xérophiles</p> <p>Epars sur la commune Le Rondeau du Calbert Talard Le Haut Breuil</p>	<p>Le cortège végétal de ces prairies présente des espèces végétales typiques des milieux secs, comme le Brome érigé, le Sainfoin, le Petit boucage ou la Sauge des prés. On peut y observer quelques oiseaux comme les Tourterelles des bois, en déclin, et les Hirondelles de fenêtres (<i>Delichon urbica</i>) protégées en France. Ces prairies abritent parfois les Chevreuils qui y trouvent un abri lorsque la végétation est haute.</p>	<p>Le cortège végétal de ces prairies est particulier, car elles sont relativement sèches. La gestion qui y est appliquée consiste en une fauche et/ou la pâture par les bovins, ce qui convient pour garder le milieu ouvert.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les prairies naturelles".</b></p>	<p><b>Local</b></p>
<p>8 Ripisylves et fossés</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Les ripisylves des cours d'eau sont généralement dominées par des Aulnes, Saules et Frênes. On y retrouve aussi des plantes herbacées typiques de ces milieux, telles que la Salicaire, la Reine des prés ou l'Épilobe hirsute. Excellente nageuse, la Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>) est un serpent protégé en France qui affectionne les milieux aquatiques.</p>	<p>Les ripisylves permettent le maintien des berges. Elles limitent la pollution du cours d'eau en absorbant et filtrant le ruissellement provenant des cultures avoisinantes. Elles ont un rôle important pour l'ensoleillement du cours d'eau, et fournissent un abri à de nombreux animaux. Le maintien et le développement de ces milieux est à préconiser.</p> <p><b>Cf. Fiches: "Le cours d'eau et sa ripisylve", "Épilobe hirsute", "La Couleuvre à collier"</b></p>	<p><b>Local</b></p>

<p>9 Haies et zones arborées des pâturages</p>	<p>De nombreux pâturages sont bordés de haies, ou présentent des zones arborées. Ces milieux sont dominés par l'Aubépine, le Rosier des champs, le Prunellier, le Sureau noir ou le Cornouiller sanguin. Parfois, des Chênes ou des arbres fruitiers comme des Noyers complètent le cortège. La Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), un oiseau en déclin protégé au niveau national, utilise les buissons pour se poster et chasser.</p>	<p>Les haies sont des zones de refuge et de nourrissage pour de nombreux oiseaux et petits mammifères. Elles ont un rôle d'abri contre les prédateurs et contre la chaleur. Leur effet brise-vent permet aussi de limiter les dégâts causés par les vents violents. De plus, leur rôle de corridor pour le déplacement des espèces animales est important, car elles assurent une connexion entre les différents éléments du paysage. Les haies sont donc des formations végétales indispensables dans un paysage, en particulier lorsqu'il est composé de prairies et cultures.</p> <p><b>Cf. Fiches : "Les haies", "La Pie-grièche écorcheur"</b></p>	<p><b>Local</b></p>
<p>10 Boisements divers et friches Epars sur la commune</p>	<p>Certaines zones arborées sont bordées de zones en friche. Des espèces végétales comme l'Aubépine, la Ronce, le Troène ou le Prunellier dominent ces milieux, sous des Noisetiers, Frênes et Erables champêtres. Le Liseron des haies, l'Origan ou l'Achillée millefeuille composent la strate herbacée. De petits mammifères, comme l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>), protégé en France, y ont élu domicile. Des papillons y trouvent aussi les ressources nécessaires pour réaliser leur cycle biologique.</p>	<p>Ces boisements offrent des ressources alimentaires et un refuge pour les animaux, et sont particulièrement intéressants lorsqu'ils sont reliés à des haies, formant ainsi des couloirs vers d'autres zones arborées. Isolés, leur intérêt est réduit.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les jachères et les friches".</b></p>	<p><b>Local</b></p>
<p>11 Prairies peu humides Epars sur la Commune</p>	<p>Ces prairies abritent un cortège floristique classique comprenant le Géranium découpé, le Bouton d'or ou la Vesce cultivée. On peut y observer certains oiseaux protégés en France, comme le Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>) ou la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) pour laquelle ces prairies sont un bon territoire de chasse.</p>	<p>Ces prairies sont généralement trop amendées ou trop pâturées pour permettre à des espèces végétales plus fragiles ou plus rares de croître.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les prairies naturelles"</b></p>	<p><b>Local</b></p>

<p>12</p> <p>Etangs</p>	<p>Seuls deux étangs sont présents sur la commune, dont un dans le domaine privé de Bathélemont. On trouve autour de ces étangs des Aulnes et Saules. Ils sont entourés de Massettes, joncs et laïches. On peut aussi y observer la Lysimaque et la Pulcaire dysentérique. Des libellules comme les Agrions (Agrion blanchâtre, Agrion à larges pattes) y évoluent. Le crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) ou la Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>), tous deux protégés en France, peuvent s'y reproduire.</p>	<p>Ces étangs sont relativement bien végétalisés, bien que peu diversifiés. Cependant, ils pourraient représenter un milieu plus riche si les berges étaient aménagées, par exemple en créant des zones de refuge et des pentes plus douces.</p> <p><b>Cf. Fiches : "Les étangs", "Les libellules de Lorraine", "Le Crapaud commun", "Les grenouilles vertes"</b></p>	<p><b>Local</b></p>
<p>13</p>	<p>Les habitations du village abritent des chauves-souris, comme la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) et le Vespertilion à moustaches (<i>Myotis mysticanus</i>), protégés au niveau national, et figurant sur l'annexe IV de la Directive habitat. Les Hirondelles des fenêtres (<i>Delichon urbica</i>) occupent les avant-toits, tandis que les Tourterelles occupent le clocher de l'église.</p>	<p>Certaines données concernant la présence de chauves-souris sont anciennes. D'autres espèces sont peut-être présentes sur la commune.</p> <p>Si vous pensez en héberger chez vous, contactez le Parc pour expertise.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les chauves-souris"</b></p>	<p><b>Local</b></p>
<p>Espaces bâtis Jardins et potagers Vergers</p> <p>Village et alentours</p>	<p>La Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>) est présente en 2008 dans le village de Saint-Médard, cette espèce est en déclin et protégée au niveau nationale.</p>	<p>La Chevêche d'Athéna, occupe les zones agricoles traditionnelles où dominent les surfaces en herbe. L'intensification des pratiques agricoles et du trafic routier fait régresser l'espèce au niveau national. Le maintien d'une agriculture préservant la diversité des milieux ainsi que la conservation de zones de nidifications (vieux bâtiments agricoles, arbres creux,...) favorisera le maintien de cette espèce sur la commune.</p> <p><b>Cf. Fiche Chevêche d'Athéna</b></p>	<p><b>Régional</b></p>

<p>14 Bosquets et haies de résineux</p>	<p>Ces milieux dominés par les résineux sont d'origine anthropique. La strate herbacée qui leur est associée est relativement pauvre. On y trouve des espèces comme le Rosier des chiens, l'Aigremoine eupatoire ou le Silène enflé. Le Chêne pédonculé et le Hêtre s'observent parfois aux côtés des Epicéas et des Pins sylvestres. Le Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), protégé en France, et la Pie bavarde (<i>Pica pica</i>) fréquentent ces milieux.</p>	<p>Les résineux acidifient le sol, limitant le développement de la flore. L'intérêt de ces milieux est donc limité. Ils offrent cependant des abris et des perchoirs aux oiseaux.</p>	<p><b>Faible</b></p>
<p>15 Terres cultivées</p>	<p>La flore de ces milieux est très pauvre. On retrouve en bordure des champs le Coquelicot, le Mélampyre des champs ou encore la Vipérine commune. Ces terres cultivées sont aussi le territoire de chasse de la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) protégée en France, et on peut y observer des mammifères comme le Lièvre d'Europe qui est en déclin, et le Chevreuil.</p>	<p>Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré des traitements phytosanitaires, notamment en bordure des champs, serait à préconiser.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les plantes messicoles"</b></p>	<p><b>Faible</b></p>

# Carte des valeurs écologiques Saint-Médard



0 500 1000 1500 Mètres

Echelle: 1/25 000

*QUELLES PLANTES*

*PEUT-ON OBSERVER*

*A SAINT-MEDARD ?*



**La Parisette (*Paris quadrifolia*)**

Plante vivace glabre, à 4 feuilles ovales et à fleur solitaire étoilée vert-jaunâtre. Le fruit a l'aspect d'une baie noire. Elle fleurit en mai-juin dans les sous-bois sur calcaire. –



**La Guimauve officinale (*Althaea officinalis*)**

La Guimauve officinale est une grande plante vivace qui supporte les sols salés. On la trouve surtout sur le littoral. Elle est reconnaissable à son toucher doux, à ses fleurs rose lilas pâle. – Photo : A. Schmidt



**La Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)**

Cette grande plante aux fleurs blanc-jaunâtre est commune dans les milieux humides. – Photo : A. Schmidt



**L'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*)**

Plante à sépales et pétales roses, le labelle large, brun foncé, velouté avec de petites bosses à sa base une aire centrale bleue ou violette bordée de jaunâtre ou verdâtre. Elle se développe sur terrains calcaires : friches, talus, bois clairs, pelouses. Assez rare en Lorraine – Photo : A. Schmidt

**Le Mélampyre des prés (*Melampyrum arvense*)**

Plante annuelle poilue, assez petite, érigée à fleur rose foncée habitant les lisières sèches, les pelouses calcaires. Fleurit de juin à septembre. – Photo : PnrL



**La Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)**

Grande plante vivace en touffe possédant de grands épis de fleurs rouge pourpré. Habite les lieux humides, bordure d'étang ou de ruisseau. Commune en Lorraine – Photo : PnrL



**La Massette (*Typha latifolia*)**

Grande plante vert-jaunâtre qui habite les bords d'étangs, de cours d'eau, les fossés et les roselières. Elle se caractérise par une inflorescence noire épaisse et dense. Commun en Lorraine. – Photo : Y. Bernard

*QUELS ANIMAUX*

*PEUT-ON OBSERVER*

*A SAINT-MEDARD ?*



### **Le Renard (*Vulpes vulpes*)**

Présent partout dans la campagne : il gîte en forêt et chasse dans les prés et cultures. Il se nourrit principalement de campagnols et aussi de vers de terre, oiseaux, insectes, fruits et déchets. Photo : A. Schmidt



### **Le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)**

La femelle au moment de la ponte peut disparaître sous l'eau. Fréquente les cours d'eau avec du courant. Commune en Lorraine. Photo : A. Schmidt



### **Le Chevreuil (*Capreolus capreaolus*)**

Le plus petit et le plus commun de nos cervidés, il vit en forêt mais fréquente aussi les cultures et les prairies. Actif au crépuscule, le Faon est moucheté de blanc, alors que les adultes sont brun-roux. - Photo : A. Schmidt



### **La Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)**

Cette fauvette assez commune chante depuis les haies ou les arbustes. Elle se nourrit d'insectes et de baies. Photo : A. Schmidt

### **Le Paon du jour (*Inachis io*)**

Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présents en Lorraine. Il se rencontre dans tous les milieux - Photo : A. Schmidt



### **Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

Le plus grand coléoptère d'Europe, le mâle possède d'énormes mandibules. De couleur noire, le Lucane s'observe le soir. Se nourrit de sève. La larve vit dans le bois en décomposition. Rare en Lorraine et inscrit sur l'annexe II de la Directive Habitats. - Photo : PnrL

### **Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)**

Cet amphibien apprécie particulièrement les points d'eau stagnante parfois temporaires (fossés, ornières) et bien éclairés en zone forestière. Photo : A. Schmidt



# Liste des espèces protégées



## Observées sur la commune de Saint Médard

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal, ESOPE et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

### Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Céraiste douteux	<i>Cerastium dubium</i>	Protection régionale
Jonc des chaisiers glauque	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Protection régionale
Laïche à épis d'orge	<i>Carex hordeistichos</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Oenanthe de Lachenal	<i>Oenanthe lachenalii</i>	Protection régionale
Renoncule de Baudot	<i>Ranunculus baudotii</i>	Protection régionale
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i>	Protection régionale
Troscart maritime	<i>Triglochin maritimum</i>	Protection régionale
Vulpin bulbeux	<i>Alopecurus bulbosus</i>	Protection régionale

La Ruppie maritime n'a plus été observée sur la commune de Saint Médard depuis 1980.

Ruppie maritime	<i>Ruppia maritima</i>	Protection régionale
-----------------	------------------------	----------------------

### Espèces animales

#### Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Agriçon de mercure	<i>Coenagriçon mercuriale</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe II Livre rouge tome I

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1

Poissons

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Protection nationale
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Directive Habitats Annexe II

Oiseaux

Les données oiseaux sont issues des données Natura 2000, les oiseaux ont été observés sur l'ensemble de la commune.

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Protection nationale
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Protection nationale
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Protection nationale
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale
Bouvreuil pivoine	<i>Pryrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Protection nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale

		Directive Oiseaux annexe I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Busard saint-martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Chevêche d'Athena	<i>Athene noctua</i>	Protection nationale
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Corbeau freux	<i>Corvus frugileus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Coucou d'Europe	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Protection nationale
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Protection nationale
Etourneau sansonnet	<i>sturnus vulgaris</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protection nationale
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Protection nationale
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Protection nationale
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Protection nationale
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Protection nationale
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Protection nationale
Grimpereau des jardins	<i>Certhia familiaris</i>	Protection nationale
Grive draine	<i>Turdus viscicorus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Protection nationale
Hirondelle rustique	<i>Hirunda rustica</i>	Protection nationale
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Protection nationale
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale

Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Protection nationale
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Protection nationale
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Protection nationale
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protection nationale
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Protection nationale
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Roitelet triple-bandeaux	<i>Regulus ignicapillus</i>	Protection nationale
Rossignol philomène	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protection nationale
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	Protection nationale
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinacea</i>	Protection nationale
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Directive Oiseaux Annexe II Livre rouge tome I
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Directive Oiseaux Annexe II Livre rouge tome I
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Protection nationale
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Protection nationale
Tourterelle des bois	<i>Streptotelia turtur</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Protection nationale
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale

## Mammifères

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom latin</b>	<b>Type de protection</b>
Blaireau	<i>Meles meles</i>	Livre rouge tome I
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Livre rouge tome I
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Putois	<i>Mustela putorius</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome1

**Parc naturel régional de Lorraine**  
**Logis Abbatial – Rue du Quai**  
**BP35**  
**54702 PONT-A-MOUSSON**



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36